

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Prise en charge par la Communauté Urbaine des dépenses de fonctionnement
des Groupes d'Elus constitués au sein du Conseil - Approbation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la suite de l'installation du nouveau Conseil réalisée le 25 avril 2008, l'Assemblée délibérante de la Communauté Urbaine de Bordeaux comprend à ce jour 4 groupes d'Elus ainsi répartis :

GROUPES D'ELUS	NOMBRE DE SIEGES
Communauté d'Avenir	58
Socialiste	45
Communiste	8
Verts	8
TOTAL	119

Conformément à l'article L 5215-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) qui précise les conditions de prise en charge de fonctionnement des groupes politiques pour les communes de plus de 100 000 habitants, l'Assemblée délibérante communautaire peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge les frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Ces frais de fonctionnement ne peuvent être attribués qu'à des groupes constitués. Les élus se déclarant non inscrits dans un groupe ne bénéficient pas de ces frais.

La liste des dépenses visée par la loi, est strictement limitative et s'entend à l'exclusion de toute autre dépense. Toutefois, la nature des supports à utiliser n'a pas été précisée par la loi.

En application de l'article 27 de la loi 95-65 du 19 janvier 1995 modifiant l'article 32 de la loi 92-125 du 6 février 1992, lecture confirmée par la circulaire du 6 mars 1995, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le montant de ces frais par délibération et de répartir les moyens de fonctionnement des groupes d'élus proportionnellement à leurs effectifs.

Ainsi, afin de permettre aux groupes d'élus constitués de fonctionner, une délibération annuelle fixe les critères de répartition et le montant de l'enveloppe allouée à chacun de ces groupes politiques.

Les critères de répartition des dépenses sont calculés sur une *partie fixe*, répartie de façon égale entre les quatre groupes d'Elus qui ont été constitués, et une *partie modulable* chiffrée au prorata de la répartition de chacun des groupes au sein du Conseil.

Depuis la délibération n°2001/1204 du 12 décembre 2001, l'assemblée délibérante de la C.U.B a choisi de répartir les moyens financiers des groupes d'élus en affectant 1/3 de l'enveloppe pour la partie fixe. Les 2/3 restants constituent la partie modulable, calculée au prorata des élus dans chaque groupe.

Les frais de documentation, de courrier, de télécommunications ainsi que les frais concernant les fournitures et matériels de bureau sont laissés à la libre appréciation des groupes d'élus, sous réserve toutefois de ne pas dépasser l'enveloppe des crédits affectés.

Au titre de l'année 2008, par délibération n°2007/ 0972 du 21 décembre 2007, le conseil de communauté a adopté la répartition de la somme de 64 056,00 € entre les quatre groupes d'élus existants. Au vu du résultat de l'élection du Conseil de Communauté, une modification de l'enveloppe allouée doit intervenir.

Aujourd'hui, il est proposé à l'assemblée délibérante de conserver les mêmes critères de répartition des crédits alloués aux groupes d'élus et de répartir la somme de 32 028,00 €, - somme constituant les 6 mois de l'année qui n'a pas été consommée - entre les différents groupes nouvellement constitués de la façon suivante :

GROUPES D'ELUS	PARTIE FIXE	PARTIE MODULABLE	TOTAL
Communauté d'Avenir	2 669,00	10 407,00	13 076,00
Socialistes	2 669,00	8 075,00	10 744,00
Communistes	2 669,00	1 435,00	4 104,00
Verts	2 669,00	1 435,00	4 104,00
TOTAL	10 676,00	21 352,00	32 028,00

Cette dépense est inscrite au chapitre 656, article 6562 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 OCTOBRE 2008**

PUBLIÉ LE : 21 OCTOBRE 2008

M. MICHÈLE ISTE